

Dossier unique de demande de labellisation Cit'ergie

Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais
et Ville de Châtelleraut



Politique énergétique et climatique



Etabli le 17/05/2016

Par :

- Philippe Eon, chef de projet Cit'ergie
- Catherine Bossis conseillère Cit'ergie

**Dossier de demande de
Labellisation Cit'ergie
Communauté d'agglomération du Pays Châtelle-
raudais
et Ville de Châtellerauld**



*Source : Dossier de demande
version 2016*

Sommaire

Etabli le 17/05/2016

Chapitre 1 : Demande de renouvellement	4
1.1 Nombre de points potentiels et atteints	5
1.2 Bases pour l'évaluation	5
1.3 Obligations envers l'ADEME	17
1.4 Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.	17
1.5 Signatures	17
Chapitre 2 : Portrait des collectivités	18
2.1 Situation géographique des collectivités	18
2.2 Structure des collectivités	19
2.3 Organisation de la collectivité	20
2.4 Organisation Cit'ergie de la collectivité	20
2.5 Tableau des indicateurs	24
2.6 Une excellente performance de la collectivité	25
2.7 L'intérêt de la démarche Cit'ergie pour la collectivité	27
Chapitre 3 : Evolution, vision et objectifs énergétiques et climatiques	28
3.1 Evolution jusqu'à ce jour de la collectivité	28
Chapitre 4 : Références et documentation	31
4.1 Les pièces constitutives de la candidature	31
4.2 Les comptes rendus des visites annuelles	31
4.3 Annexes	31
4.4 Autres documents importants	32
4.5 Autorisation de diffusion des documents	32

NB Le présent dossier est élaboré par le chef de projet Cit'ergie et le conseiller Cit'ergie. Il s'adresse :

- Aux élus et aux services de la collectivité. Il documente les résultats pour lesquels le label CAP Cit'ergie, Cit'ergie ou Cit'ergie gold a été demandé.
- Au groupe de pilotage et à l'équipe projet mettant en œuvre les activités de labellisation. Il sert de base pour un contrôle efficace et précis du programme de politique énergétique et climatique. Il aide le conseiller Cit'ergie lors de ses visites annuelles de suivi.
- A la direction régionale de l'ADEME, en vue de sa participation à la réunion d'audit de la collectivité
- Aux auditeurs, en tant que base pour l'audit (label Cit'ergie et Cit'ergie Gold)
- A la Commission nationale du label Cit'ergie
- A toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités et des mesures concernant l'attribution et la confirmation du label Cit'ergie.

Chapitre 1 : Demande de renouvellement



Source : Dossier de demande
version 01.2015

Etabli le 23/03/2016

La Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais et la Ville de Châtelleraut

représentées par **Madame Evelyne Azihari**
demandent à l'ADEME porteur national du label Cit'ergie de lui décerner
☒ le label Cit'ergie

Le Maire de Châtelleraut et Président de la CAPC

Nom / Prénom	ABELIN Jean-Pierre
Fonction	Maire et Président
Adresse	Hôtel de Ville, 78 Boulevard Blossac, 86 100 Châtelleraut
Téléphone / Fax	05 49 20 20 20 / 05 49 20 21 22
e-mail	jean-pierre.abelin@capc-chatelleraut.fr

L'élue référent

Nom / Prénom	AZIHARI Evelyne
Fonction	Conseillère municipale déléguée et vice-présidente
Adresse	Hôtel de Ville, 78 Boulevard Blossac 86 100 Châtelleraut
Téléphone / Fax	05 49 20 20 20 / 05 49 20 21 22
e-mail	evelyne.azihari@capc-chatelleraut.fr

Chef de projet Cit'ergie dans la collectivité

Nom / Prénom	EON Philippe
Fonction	Responsable du service développement durable
Adresse	78 Boulevard Blossac 86†100 Châtelleraut
Téléphone / Fax	05 49 23 64 90 / 05 49 20 21 22
e-mail	philippe.eon@capc-chatelleraut.fr

Conseillère Cit'ergie référent

Nom / Prénom	Bossis Catherine
Adresse	1 rue Voltaire – 31500 Toulouse
Téléphone / Fax	06 48 76 77 69
e-mail	catherine.bossis@greenselipar.com

1.1 Nombre de points potentiels et atteints

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la collectivité)	456 Pt.
Points nécessaires pour le label Cit'ergie (50%)	228 Pt.
Points nécessaires pour le label „european energy award gold“ (75%)	342 Pt.
Nombre de points atteints (points effectifs)	246,4 Pt. 54 %
Nombre de points programmés	41,9 Pt. 9,1 %
Version du catalogue d'actions 2012	Version AEV 2015

1.2 Bases pour l'évaluation

Rappel des points clés de l'historique de la politique énergétique et climatique de la collectivité

La commune de Châtelleraut et l'agglomération du Pays châtelleraudais ont opté pour la démarche Cit'ergie fin 2008 (pré-diagnostic). Bien que de nombreuses actions aient été menées auparavant dans le domaine des déchets, de la maîtrise de l'énergie ou du déplacement, le choix de Cit'ergie a été un moment réellement fondateur qui a permis de valoriser ces différents secteurs dans un projet orienté par des objectifs chiffrés et de formuler les enjeux locaux d'une politique énergie climat. Cette orientation de la politique châtelleraudaise reposait sur une réorganisation en interne : désignation d'une élue chargée du développement durable, création d'un service développement durable, sanctuarisation d'un budget d'investissement pour l'énergie et le climat.

L'obtention du label en 2011 a souligné la pertinence de cette stratégie et a permis à l'agglomération châtelleraudaise (CAPC) d'être la première collectivité de la Région à déposer auprès de la DREAL son Plan Climat Energie Territorial en 2012. Les élections municipales de 2014 n'ont pas dévié la trajectoire de l'amélioration continue dans le domaine de l'énergie et du climat, laquelle a conduit l'agglomération à être lauréate de l'appel à projets TEPCV en 2015. La création d'un guichet unique, concrétisation du service public de la performance énergétique, constitue également en 2015 un moment important dans le positionnement de la collectivité sur le territoire par rapport aux enjeux énergétiques et climatiques.

Actions les plus importantes dans les six domaines (voir détails aux chapitres 3.3 et 3.4)

Développement territorial

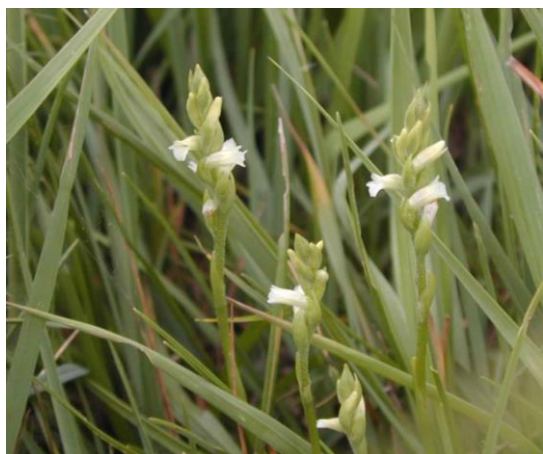
réalisé

- L'agglomération a poursuivi la mise en œuvre de son plan local de prévention des déchets, lancé en 2011. En 2013, la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant était de 307 kg/an contre 331 kg/an en 2011. **La collectivité s'est voulue exemplaire en menant une action en 2014 auprès des agents : sessions obligatoires de formation sur la prévention des déchets auprès de 800 agents, soit 75% du personnel de la ville et de l'agglomération.** Cette action a conduit à la création de trois groupes de travail internes, qui ont mené des actions telles que la réduction des déchets lors du marché de Noël et l'engagement d'une école dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **La ville et l'agglomération portent simultanément deux OPAH** : une OPAH-RU pour les centres anciens de Châtelleraut (2012-2017) et une OPAH communautaire (2014-2019) sur l'ensemble du Pays châtelleraudais. **L'agglomération expérimente une plateforme de la rénovation énergétique depuis mars 2015.** Depuis le lancement de l'OPAH communautaire, 61 projets de travaux, dont 53 rénovations thermiques, ont été instruits pour bénéficier des aides de l'ANAH.
- Pour préparer sa candidature à l'expérimentation d'une plateforme de rénovation énergétique, l'agglomération a élaboré une cartographie carroyée sur le modèle « ZIPEC », zones d'intervention prioritaires énergie climat. Ce travail avait pour but de repérer géographiquement des quartiers de la ville à cibler en tenant compte de la consommation moyenne par logement et de l'approvisionnement énergétique. Il a permis parallèlement de développer une approche plus fine des ratios utilisés dans le domaine de la rénovation et sera exploité dans le cadre de ACT'e (le service public de la performance énergétique de l'habitat)

Adaptation au changement climatique : biodiversité et territoire

L'agglomération a lancé en juillet 2015 un programme de recherches scientifiques pluridisciplinaire sur « biodiversité, territoire et adaptation au changement climatique ». Cette démarche aboutira à une production scientifique en biologie et en géographie (thèse ou travail post-doctorant). Il s'agira en particulier de réfléchir sur la manière dont les politiques publiques peuvent définir et mettre en forme localement les enjeux de l'adaptation au changement climatique.

La réserve naturelle du Pinail, site exceptionnel pour sa biodiversité recensée, offre un terrain d'observation idéal. La spiranthe d'été (photo de gauche) et l'écrevisse à pattes blanches (photo de droite) sont deux des espèces protégées, emblématiques de la réserve naturelle et du territoire châtelleraudais.



planifié

- **La commune de Châtelleraut est en train de réviser son PLU.** Elle a déjà affirmé dans son PADD (avril 2016) la volonté d'un modèle urbain qui limite la consommation d'espace, qui soit sobre en énergie, qui facilite la production d'énergie décentralisée et qui prenne en compte les potentialités de la digitalisation (smart grids, smart city). Le travail réalisé pour la Ville constitue une bonne rampe de lancement pour un PLUi (2020) à l'échelle d'une agglomération dont le périmètre sera élargi en 2017.
- Sur la base de son plan de prévention, le service déchets s'engage à travailler sur un modèle d'économie circulaire pour la valorisation des déchets avant traitement.
- La ville et l'agglomération tireront parti des projets d'aménagement ambitieux (Bords de Vienne, site de la Manufacture) pour faire valoir des préoccupations environnementales et énergétiques (production d'énergie, infrastructures de charge, approvisionnement en chaleur renouvelable, parcours cyclables et piétonniers, prise en compte des fonctionnalités écologiques de la trame verte et bleue).

Patrimoine de la collectivité

réalisé

- **Les élus de la ville et de l'agglomération ont adopté une procédure d'efficacité énergétique pour tous les projets de construction ou de rénovation des bâtiments en 2015.** Cette procédure a déjà été appliquée au programme pluriannuel de rénovation énergétique de 4 sites municipaux en réponse à un appel à projets FEDER. Cette procédure clarifie les enjeux énergétiques, entraîne une concertation systématique entre les services impliqués dans chaque projet et permet d'éviter des choix qui pèsent ensuite sur le fonctionnement (maintenance, abonnement surdimensionné).
- **La rénovation du centre aquatique, équipement communautaire, a été réalisée de 2013 à 2015.** Elle a porté sur l'amélioration du traitement de l'air, l'isolation de l'enveloppe. Un chauffe-eau solaire de 138 m² a été installé en toiture. Il permet d'éviter la consommation annuelle de 60 MWh de gaz.
- L'extinction de l'éclairage public la nuit est effective dans certains quartiers de la Ville de Châtelleraut depuis 2012. Elle a permis une réduction de la consommation d'électricité de 28% (1 GWh) par rapport à 2011 et sera

élargie à d'autres quartiers.

- La ville et l'agglomération ont lancé en 2015, une consultation pour la fourniture d'électricité. **Elles ont obtenu des offres qui garantissent 100% d'électricité « verte » sur l'ensemble des compteurs supérieurs à 36kva**, soit 1749 MWh pour la ville et 3114 MWh pour la CAPC.

Expérimenter de nouvelles productions d'énergie et tester l'autoconsommation de l'électricité produite

En réponse à un appel à manifestation d'intérêt de la Région (2013), l'agglomération a installé dans la Vienne des pico-hydroliennes (2kW) développées par la start-up rochelaise Ecocinetic. La production attendue se situe entre 10 et 20 MWh et sera directement consommée par les services techniques de la commune. L'installation a fonction de démonstrateur aux plans technique et économique. Outre le travail innovant de la start-up, elle a mobilisé pour le raccordement électrique les compétences de l'entreprise INEO, filiale d'ENGIE.

L'expérimentation a débuté au mois de mai 2015 et exigera certainement de nombreux ajustements.



Installation des pico-hydroliennes au mois de mai 2015

planifié

- Dans le cadre de la convention TEPCV, l'agglomération continue la rénovation du centre aquatique en améliorant le système d'éclairage (investissement de 200 000€). Une réduction de 60% de la consommation d'électricité sur ce poste est attendue et une économie annuelle de 40 000€.
- L'agglomération programme d'élever à 40% la part de véhicules électriques dans sa flotte : 24 véhicules (VL et utilitaires) devraient être achetés pour partie en 2016, pour partie en 2017. Le parking des services techniques (site municipal) sera équipé de bornes de recharge et d'une ombrière photovoltaïque de 100 m², qui alimentera le circuit électrique interne. Cette action est intégrée à l'avenant TEPCV qui a été déposé au mois de février 2016.
- La commune s'est portée acquéreur de l'ancienne école de gendarmerie, qui occupe un site de 3,6 ha en plein cœur de ville, désormais nommé l'îlot de Laège. Un appel à participation du public a été lancé en septembre 2015 pour faire émerger des projets de réhabilitation qui répondront aux attentes des habitants et qui permettront simultanément de mettre en œuvre une démarche d'éco-construction conforme aux objectifs de la politique énergie climat territoriale.
- Le service développement durable va travailler avec le service cadre de vie et le Syndicat Eaux de Vienne pour élaborer un « plan eau » analogue au « plan électricité » mis en place en 2015. Il s'agit de trouver les moyens techniques (disjoncteurs) et organisationnels de mieux gérer les consommations diffuses et de limiter les dérives dues aux fuites, principalement sur les stades.

Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement

réalisé

- **En 2012, l'agglomération, en collaboration avec l'AREC Poitou-Charentes, a engagé une expérience de pensée baptisée « stress énergétique ».** Les élus pouvaient tester l'effort à consentir pour vivre avec 30% d'énergie en moins dans un logement virtuel. Ils devaient ensuite, en activant les leviers classiques de la politique locale, généraliser leurs décisions individuelles pour obtenir le même résultat à l'échelle du parc immobilier. Expérience choc, qui a incité l'agglomération à renforcer son travail partenarial avec les énergéticiens, fournisseurs et distributeurs, et à poursuivre sa réflexion sur la gestion des flux énergétiques à l'échelle des réseaux. Dans la mire de la politique énergie climat locale : valorisation de l'effacement, fonction des compteurs communicants au plan territorial pour la maîtrise de la demande d'énergie.
- A l'initiative de la Chambre d'agriculture et dans le but de sécuriser l'approvisionnement local de la co-génération Bioénergie France ou de chaufferies paille, les acteurs de la filière paille se sont organisés pour constituer une SAS. Le service Développement Durable commun à la Ville et à la CAPC a mobilisé le service développement économique qui s'est fortement engagé dans le soutien à l'émergence du projet.
- **Sur deux anciennes décharges, parcelles appartenant à la commune de Châtelleraut, l'agglo favorise la création de deux parcs solaires au sol (3 MW et 8 MW).** Les deux projets ont été retenus à l'appel d'offres de la CRE au mois de décembre 2015. Un autre projet de 11 MW, porté par SERGIES, a également été retenu et sera réalisé sur le centre d'enfouissement de Saint-Sauveur.
- **Le service déchets concrétise son plan de prévention en organisant la vente de composteurs :** 210 en 2013, 180 en 2014. Des composteurs pédagogiques ont été placés dans des établissements accueillant des enfants (collèges, centre de loisirs, section psychiatrique pour enfants du centre hospitalier). Des expériences sont tentées dans les logements collectifs, avec la contribution d'Habitat de la Vienne et de l'association Compostage.

Repérer les déperditions énergétiques dans le secteur résidentiel

En mars 2015, un partenariat avec GrDF permet à la CAPC de réaliser une thermographie aérienne par drone sur deux quartiers de Châtelleraut. Les dossiers personnalisés, qui comprenaient aussi une thermographie de la façade, ont été remis à l'occasion d'une réunion publique à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes. Un salon de la rénovation a été organisé dans la foulée avec le réseau des artisans associés à GrDF (chauffage, menuiserie, isolation).



Les professionnels en charge de la thermographie aérienne en présence de GRDF, Mme Azihari et les agents du service développement durable

planifié

- Malgré le contexte défavorable (prix du gaz), la collectivité souhaite convertir le projet de co-génération biomasse développé par Bioénergie France en plusieurs projets de chaufferie bois/paille et cherche un modèle juridique et technique permettant l'approvisionnement collectif des acteurs publics et semi-publics (bailleurs, hôpital, ville, aggro, AFPA) en chaleur issue de la biomasse.
- SERGIES cherche à répondre à un appel à projet régional sur l'éolien de moyenne puissance et a sollicité l'agglomération et la commune pour étudier la faisabilité d'un projet (2 MW) en bordure d'autoroute sur des parcelles en friche.
- La convention signée avec l'ADEME pour l'expérimentation d'une plateforme de rénovation énergétique est prévue pour durer 3 ans. L'agglomération doit réfléchir dès à présent aux moyens de pérenniser sur son territoire élargi (84 000 habitants) un service public de la performance énergétique de l'habitat.

Mobilité

réalisé

- **La gestion rigoureuse de la flotte de véhicules commune à la Ville et à l'agglomération, se traduit par une baisse des consommations de carburant depuis 2008 : 22% pour la ville, 26% pour l'agglomération.** Les chauffeurs de bennes à ordures font tous les 5 ans des stages d'éco-conduite.
- **Pour favoriser l'usage du vélo, l'agglomération, en partenariat avec le pôle mobilité d'ADSEA, a ouvert un service de location de vélos à la gare de Châtelleraut en 2013.** 20 vélos classiques sont à disposition du public dans un site idéalement placé. Un diagnostic du service est en cours. Le nombre de locations, faible au départ, est en nette progression. L'offre de service doit encore être complétée par une animation dédiée.
- Le centre ville de Châtelleraut a été aménagé en zone 30 et en zones apaisées depuis 2014 (voir carte et photos page suivante).

planifié

- **Le service Transport, commun à la Ville et à l'agglomération a conduit une étude pour préfigurer l'élaboration d'un plan de déplacements inter-entreprises sur les zones industrielles de Châtelleraut.** Il est en cours de concrétisation. Sa mise en œuvre prévue pour mi 2016, se concrétisera par des stations d'auto-partage à usage professionnel, une offre de vélos en libre service, des zones de parkings pour co-voiturage, une offre de transports urbains adaptée.
- **La commune de Naintré expérimente une offre de transports solidaires.** Le fonctionnement prévu repose sur le bénévolat. Il s'agit de croiser une liste de personnes disposées à transporter quelqu'un et une liste de personnes ayant besoin d'être transportées. Cette expérience commencera en septembre 2016. Elle sera élargie progressivement à Châtelleraut et à l'ensemble du territoire.
- **L'étude en cours pour la mise au point d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération livrera ses conclusions en 2016.** Les préconisations données seront mises en œuvre à partir de 2017.

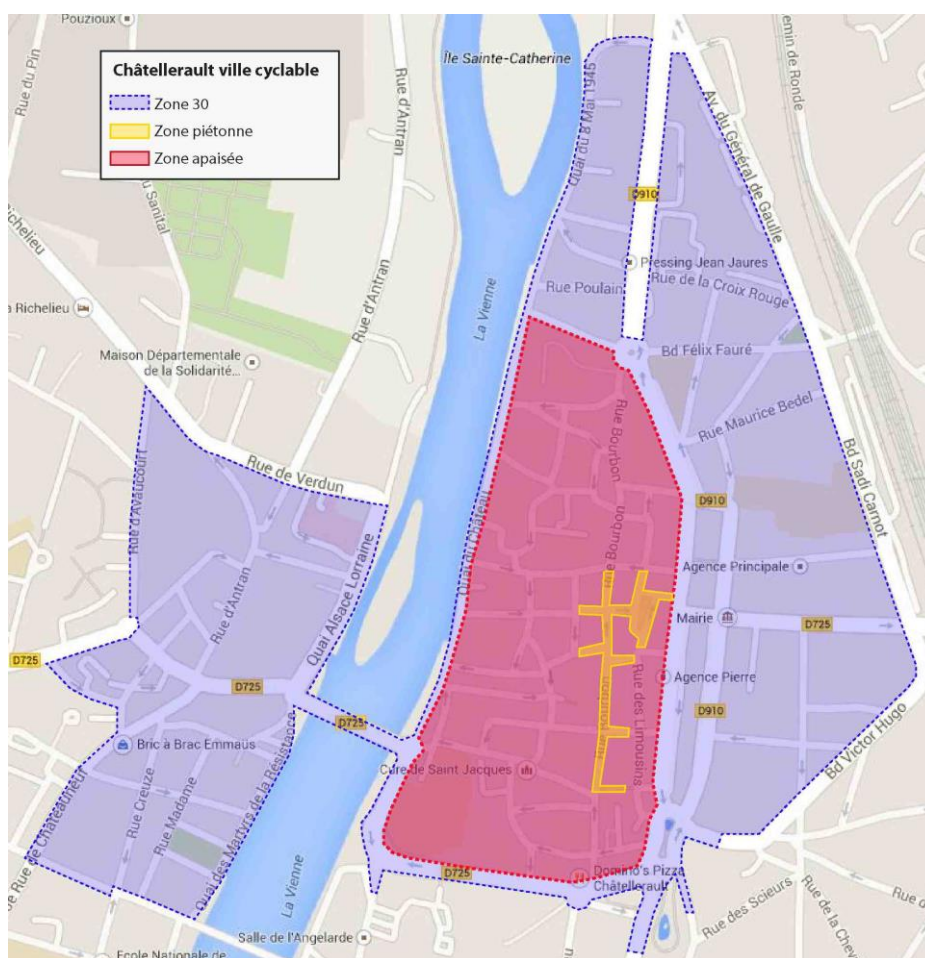
Promouvoir de nouvelles façons de se déplacer en milieu urbain



Le Boulevard de Blossac au cœur du centre ville aménagé pour un usage partagé de l'espace public



Une rue piétonne du centre-ville



Cartographie des zones apaisées du centre ville de Châtelleraut

Organisation interne

réalisé

- **Pour impliquer les responsables de sites dans la maîtrise des consommations de fluides, une charte des bâtiments sobres** a été élaborée. Ce document, signé par les responsables de sites, permet d'abord au service développement durable de communiquer des informations sur l'évolution des consommations. Il invite les responsables et les usagers à faire remonter des propositions pour optimiser le fonctionnement du site en vue d'économiser les fluides. Premier site engagé : l'Atelier (Ecole de la deuxième chance, mission locale, pôle mobilité de l'ADSEA).
- **L'agglomération a renforcé le service proposé aux communes membres en recrutant un deuxième Conseiller en énergie partagé au mois de juillet 2015.** Le conseiller en énergie partagé, désormais à 100%, peut prendre en charge les projets des communes de l'analyse du besoin initial à la réception des travaux. Depuis l'été 2015, quatre gros projets sont en cours (rénovation de plusieurs ensembles de bâtiments : deux groupes scolaires, un gymnase, un pôle salle des fêtes/crèche). Les communes bénéficient par ailleurs d'un conseil sous forme d'études et d'aides à la rédaction de contrats.
- **L'agglomération et la ville valorisent leurs travaux de maîtrise de l'énergie par les certificats d'économie d'énergie.** La ville a pu négocier 19 726 MWh cumac depuis 4 ans. Un dossier est encore en cours d'instruction pour l'agglomération.

Le pilotage de la démarche

Depuis 2009, le pilotage de la démarche Cit'ergie repose sur une organisation fonctionnelle qui associe au sein d'une même équipe projet des élus de la commune, des élus communautaires, l'ensemble de la direction des services et des représentants des services clefs (urbanisme, déplacement, etc.).

Deux réunions ont lieu annuellement. L'assiduité des membres et la qualité des échanges attestent de l'importance prise par Cit'ergie, seul outil de politique transversale, dans le fonctionnement de la collectivité.



Réunion de l'équipe projet Cit'ergie, 18 mars 2015

planifié

- Le service CEP sera développé pour répondre pleinement aux besoins des nouvelles communes de l'agglomération. A la faveur de cette évolution, il s'agira de jeter les bases d'un authentique service commun, voire public, de la performance énergétique. L'utilisation du logiciel de suivi des consommations sera systématisée et permettra une vision globale sur les consommations du patrimoine public local.
- Disposer sur le réseau informatique interne d'un outil de suivi du PCET/Cit'ergie pour confier aux services concernés la responsabilité du suivi et des exports sous une forme parlante (graphiques, tendances).
- A la faveur du renouvellement des statuts de l'agglomération, effectif à partir de 2017, un « fonds de concours »

de la transition énergétique sera créé. Il sera destiné à aider les communes pour des projets de rénovation énergétique.

Communication, coopération

réalisé

- **L'agglomération a mis en place en 2015 un guichet unique de la rénovation** : il regroupe le service OPAH, un technicien énergie du service développement durable, une antenne de l'espace info énergie, l'architecte de la SEP (Société d'équipement du Poitou), l'opérateur OPAH (Vienne Habitat). L'agglomération et la ville affirment ainsi leur souci d'une approche globale de la rénovation et favorisent la mutualisation des compétences dans ce domaine.
- **Dans le cadre de la plateforme ACT'e, l'animation du réseau des acteurs de la rénovation énergétique a débouché sur la rédaction d'une charte** destinée à établir avec les professionnels un certain nombre d'engagements réciproques portant sur les choix techniques, les offres de formation. Ce travail a été mené avec le Cluster Eco-habitat et mobilise aussi le service développement économique.
- En partenariat avec La Poste une opération de communication a été menée en 2015, auprès de 2290 foyers du territoire. Il s'agissait de s'appuyer sur le capital confiance du facteur pour inviter les ménages à signaler aux services de l'agglomération leur intention éventuelle de réaliser des travaux de rénovation. L'enquête s'est traduite par 235 retours positifs.
- Hormis les offres d'échanges et de formation qui seront proposées aux professionnels du bâtiment dans le cadre de la plateforme ACT'e, **l'agglomération organise également avec la CCI et l'ADEME des ateliers de l'efficacité énergétique auxquels sont conviées des entreprises du Châtelleraudais et de l'ensemble du département**. Depuis le mois de décembre 2014, trois réunions ont eu lieu, les deux dernières (janvier et juin 2015) portant sur le thème de l'optimisation de l'éclairage.
- **La commune de Châtellerault mène depuis des années une politique de coopération décentralisée avec Kaya (Burkina Fasso)**. Cette politique met à contribution des services de l'agglomération (assainissement, déchets, développement durable). Un dossier a été déposé pour répondre à l'appel à projets triennal (2016-2018) du Ministère des affaires étrangères pour le soutien à la coopération décentralisée.

Vers un service de la performance énergétique public et partagé?

L'agglomération expérimente, avec le soutien de l'ADEME et de la Région, une plateforme de rénovation énergétique. Pour atteindre son objectif (200 logements/an), elle compte sur les initiatives d'un réseau d'acteurs qui regroupe les énergéticiens, les professionnels du bâtiment, les acteurs du monde social et des financeurs. Une réunion a lieu tous les 6 mois.



Première réunion du réseau des acteurs de la rénovation énergétique, le 23 juin 2015

planifié

- Dans le cadre de la plateforme ACT'e, une batterie d'études thermiques va être réalisée par deux bureaux d'études sur 4 logements typiques du Châtelleraudais, dont les propriétaires ont des projets de rénovation. Les résultats seront exploités pour affiner les ratios et généraliser les préconisations techniques par catégorie de logements. Ce travail, qui doit accélérer le traitement de certains dossiers, donnera lieu à des fiches pratiques mises en ligne sur www.acte-renovation.fr et destinées à la fois aux professionnels et aux particuliers.
- L'agglomération a créé le guichet unique de la rénovation de l'habitat en 2015. Elle envisage d'enrichir ce dispositif pour le transformer en une *Maison de l'habitat*, service ouvert au public et aux professionnels, qui articulerait au sein d'un même espace les enjeux de l'urbanisme, du logement et de la performance énergétique.
- Chargée de la coordination de la transition énergétique et de la politique climatique sur le territoire, l'agglomération doit élever le niveau de ses compétences et de son expertise. Mais elle doit s'assurer aussi que le public s'approprie ces avancées de la politique locale. Elle favorisera, en organisant des forums publics, une diffusion large et accessible des résultats de la recherche sur l'adaptation au changement climatique. Elle proposera une information de qualité sur les spécificités techniques de la rénovation de l'habitat châtelleraudais. Elle travaillera avec les distributeurs d'énergie sur une pédagogie des compteurs communicants.
- L'agglomération est actionnaire (40%) avec la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes de la SPL, *La Nouvelle fabrique écologique*, qui a financé la dépollution d'un site industriel. Cette opération a favorisé l'installation de VMH énergie. Cette entreprise produit depuis 2014 des panneaux solaires et avec une capacité de production de panneaux de 20 MWc, se positionne comme fournisseur local des porteurs de projets de centrales photovoltaïques.

Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels (tiré de l'onglet « catalogue » de l'EMT, en dépliant les domaines ou en exportant le chapitre 1 du dossier-onglet « collectivité »)

Mesures		MaximumPotentiel		Effectif		Programmés	
1	Planification du développement territorial	84	84	44,5	53,0%	12,6	15,0%
1.1	Définition de la politique énergétique et climatique	32	32	23,1	72,2%	4,4	13,8%
1.2	Planification territoriale en faveur de l'énergie et du climat	20	20	11	55,0%	5	25,0%
1.3	Planification urbaine	20	20	4	20,0%	2	10,0%
1.4	Autorisations d'urbanisme et politique de l'habitat	12	12	6,4	53,3%	1,2	10,0%
2	Patrimoine de la collectivité	76	76	39,5	52,0%	9,8	12,9%
2.1	Energie et Gestion de l'Eau	26	26	14,5	55,8%	4	15,4%
2.2	Valeurs-cibles énergétiques, efficacité et impact climatique	40	40	20,2	50,6%	4,8	12,0%
2.3	Mesures spéciales	10	10	4,8	48,0%	1	10,0%
3	Approvisionnement énergie, eau, assainissement	104	60	31,9	53,1%	2,2	3,7%
3.1	Stratégie en matière de distribution d'énergie	10	7	3	42,9%	0	0,0%
3.2	Offre, tarifications et services aux usagers	18	12,2	5,8	47,6%	0	0,0%
3.3	Production énergétique locale	34	28	15,1	54,1%	1,3	4,6%
3.4	Efficacité énergétique - Adduction d'eau potable	8	1,6	0,4	27,5%	0,3	20,0%
3.5	Efficacité énergétique - assainissement	18	3,2	0,7	20,6%	0,2	6,3%
3.6	Energie résultant de la valorisation des déchets	16	8	6,8	85,0%	0,4	5,0%
4	Mobilité	96	96	42,6	44,4%	7,6	7,9%
4.1	Gestion de la mobilité	8	8	4,2	52,5%	1,2	15,0%
4.2	Transport individuel motorisé et stationnement	28	28	12,7	45,4%	1,4	5,0%
4.3	Mobilité douce	26	26	10,6	40,8%	3,6	13,8%
4.4	Transports publics	20	20	9,9	49,5%	0,6	3,0%
4.5	Marketing de la mobilité	14	14	5,2	37,1%	0,8	5,7%
5	Organisation interne	44	44	28,7	65,2%	5	11,4%
5.1	Structures internes	12	12	9,8	81,7%	0,4	3,3%
5.2	Processus internes	24	24	14,1	58,8%	3	12,5%
5.3	Finances	8	8	4,8	60,0%	1,6	20,0%
6	Communication, coopération	96	96	59,2	61,7%	4,7	4,9%
6.1	Stratégie de communication et de coopération	8	8	6,4	80,0%	0	0,0%
6.2	Pouvoirs publics	16	16	12,2	76,3%	0,8	5,0%
6.3	Activités économiques et entreprises	24	24	12,7	52,9%	1,6	6,7%
6.4	Grand public et relais d'opinion	24	24	7,2	30,1%	1,8	7,5%
6.5	Soutien aux initiatives privées	24	24	20,7	86,3%	0,5	2,1%
	Total	500	456	246,4	54,0%	41,9	9,2%

Taux de réalisation par domaine en % des points potentiels

Le graphique suivant représente, pour chacun des six domaines du catalogue d'actions, la part (en %) de potentiel d'action déjà mis en œuvre par la collectivité (trait foncé), ainsi qu'une projection de la situation après la mise en œuvre des mesures programmées et budgétisées (trait clair).

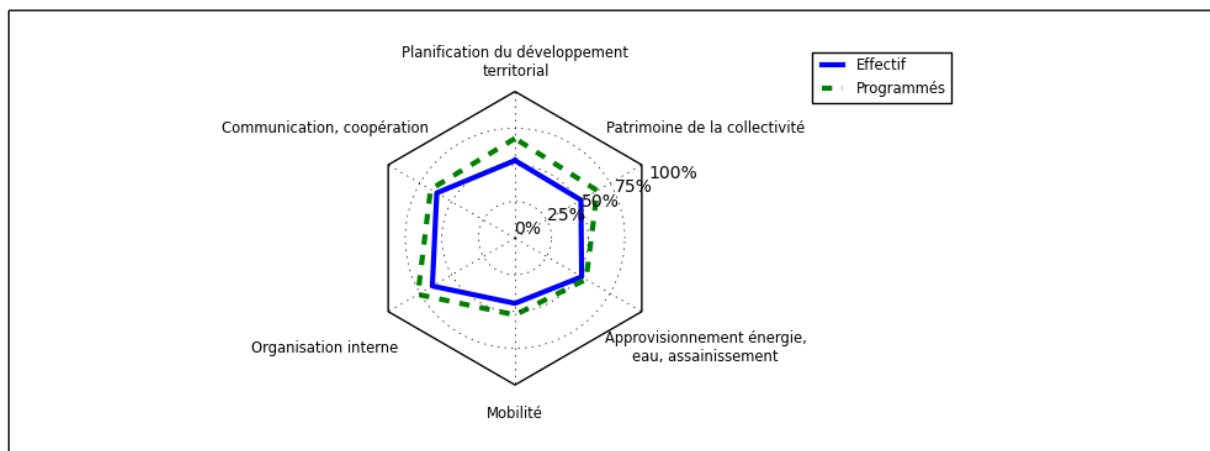


Figure 1.1 : score unique VILLE-CAPC après audit

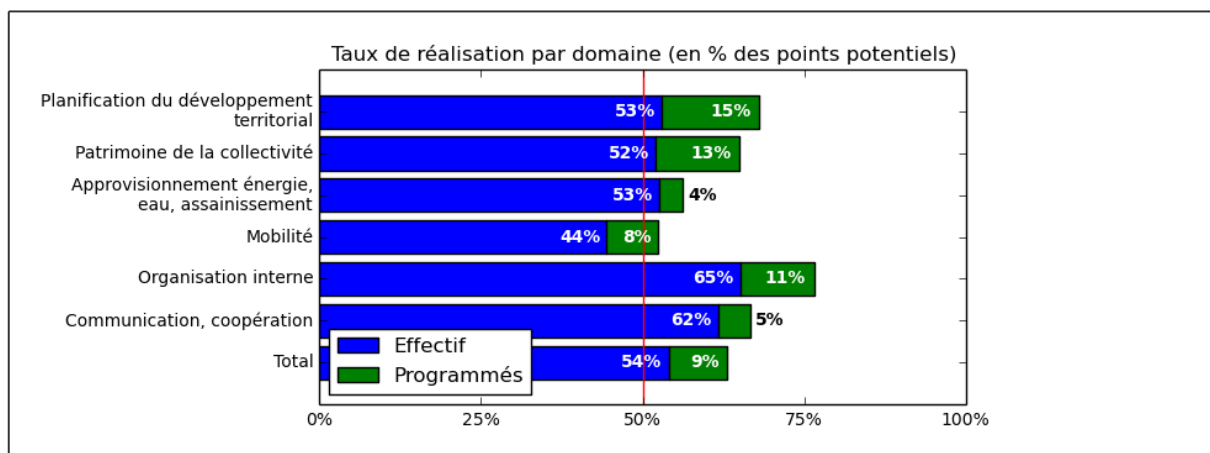


Figure 1.2 : score unique VILLE-CAPC après audit

Remarques complémentaires de la Conseillère Cit'ergie sur le dossier

La démarche de renouvellement de la labellisation de la Ville de Châtellerauld d'une part et de la CAPC d'autre part a démarré en novembre 2014.

- La consigne à l'époque était de déposer deux dossiers, un pour chacune des deux collectivités. L'état des lieux provisoire qui a été réalisé entre novembre et décembre 2014 a conduit à la production de deux scores provisoires et d'indicateurs distincts pour la Ville et pour la CAPC par les services.

Les scores provisoires début 2015 étant en dessous de 50%, il a été décidé lors de la réunion du COPIL (Equipe projet) du 15 janvier 2015 de demander une prolongation de six mois pour viser le niveau du label Cit'ergie. Cette baisse des scores s'explique par :

- d'une part le changement de catalogue Cit'ergie et d'aide à l'évaluation entre 2011 et 2015 : les nouvelles exigences sont plus sévères et les notations plus strictes.
- d'autre part par le fait que le plan d'actions des deux collectivités faisait la part belle au développement des énergies renouvelables sur le territoire. L'engagement notable et efficace des services n'a pas vu aboutir, dans le temps de Cit'ergie (4 ans) les projets soutenus et encouragés, qui ne sorti-

ront du papier que – on peut l'espérer- pour le renouvellement en 2020.

Pour être en capacité de renouveler le label Cit'ergie dans les temps, un plan d'actions à court terme et sans regret a été construit avec les services et validé par la direction générale et le COPIL Cit'ergie.

- Deux réunions de du COPIL ont été organisées en 2015 pour suivre l'avancée de ce plan d'actions (18/03/2015 et 06/06/2015).
- Les efforts fournis par les services ainsi que des résultats significatifs tels que le démarrage rapide et efficace de la plateforme de rénovation de l'habitat ACT'e, l'embauche d'un second poste de CEP, l'engagement de la révision du PLU et la signature en mai 2015 de la première convention TEPCV, ont permis de remonter et consolider les scores de chacune des collectivités.
- **Présentés en COPIL du 14 Janvier 2016, les scores respectifs de la Ville et de la CAPC étaient de 53% et 52%.**

La décision prise par le dernier COPIL de demander le renouvellement a rencontré la proposition de l'ADEME de tester un dossier unique Ville-CAPC.

- Ce dossier unique trouve tout son sens dans ces deux collectivités dont les services sont mutualisés depuis de longue date, avec des services communs qui portent fortement la politique énergie-climat : service Développement Durable, service Gestion et entretien du patrimoine, service déplacements, pôle développement urbain...D'autre part depuis l'engagement dans la démarche Cit'ergie, il y a un unique chef de projet, et une instance de pilotage – « l'équipe projet Cit'ergie »- unique et commune aux deux collectivités.

Le travail entrepris depuis Janvier 2016 a consisté à produire un nouveau catalogue EMT unique pour la Ville et l'Agglomération : réécriture des textes pour bien articuler la cohérence des politiques conduites par les deux collectivités, remise à plat des potentiels, révisions de chaque note, production des indicateurs fusionnés pour le domaine 2 et le domaine 3 notamment.

Les propositions de potentiels sont recensées dans un tableau spécifique qui a été partagé et discuté avec l'auditrice et la secrétaire de la CNL. Différents échanges avec le chef de projet ont également contribué à orienter ou consolider ces propositions.

Ce travail spécifique fera l'objet d'un rapport auprès de l'ADEME national.

Le principe de modification des potentiels n'est pas général, car il tient compte de l'aide à l'évaluation actuelle et de la spécificité du territoire et des deux collectivités.

- Globalement le potentiel total est augmenté, puisqu'on note ici les deux politiques.
- Quand les indicateurs sont fusionnés, la collectivité qui avait un bon indicateur est pénalisée, alors que celle qui avait un indicateur faible voit son score augmenter (valable principalement pour les mesures notées fortement sur les indicateurs mesures 2.2 et 3.3).

Les évolutions des potentiels et notation sont présentées dans des tableaux comparatifs dans le chapitre 3.

- **De deux scores distincts en janvier 2015 (53 et 52%) nous sommes passés à un score unique de 54%. L'augmentation de la note n'est pas le résultat de la fusion, mais d'informations supplémentaires fournies depuis janvier 2015.**

Le chef de projet Cit'ergie a constitué un dossier unique de demande de labellisation en faisant l'effort, à ma demande, d'illustrer au mieux les actions portées en cohérence par la Ville et par la CAPC.

Ce premier dossier unique est un test et il doit être considéré comme une base pour faire évoluer la labellisation Cit'ergie. Les remarques constructives quant à son amélioration sont les bienvenues.

1.3 Obligations envers l'ADEME

Les autorités politiques de la collectivité ont pris connaissance des principes régissant les conditions de la labellisation Cit'ergie et ont signé le règlement du label qui en définit les conditions d'octroi.

Avec la signature du règlement et la présente demande de label, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail (équipe projet ou groupe technique), leur donner les compétences nécessaires et définir leurs tâches.
- Mettre en œuvre dans les délais et dans le cadre du budget alloué les actions définies dans le programme de politique énergétique et climatique qu'elle a adopté pour les quatre prochaines années. La collectivité montre ainsi sa recherche d'amélioration continue et les efforts réguliers qu'elle investit dans sa politique énergétique et climatique et de réduction de gaz à effet de serre.
- Appliquer strictement la charte graphique régissant les conditions d'utilisation du logo CAP Cit'ergie, Cit'ergie ou Cit'ergie Gold
- Suivre et mesurer avec le conseiller Cit'ergie accrédité les progrès réalisés suite à la mise en œuvre des actions du programme de la politique énergétique et climatique dans le cadre d'une visite annuelle de suivi.
- Rendre les résultats accessibles au public (mise en ligne du chapitre 1 de ce dossier sur le site www.citergie.ademe.fr).

Dans le cas du label CAP Cit'ergie, la collectivité s'engage en outre, au cours des quatre années suivant celle-ci, à remplir les conditions de performance nécessaires à la labellisation Cit'ergie. Pour cela, la somme des actions réalisées et programmées présentée dans ce dossier atteint 50% du potentiel.

Une demande de renouvellement du label doit être faite tous les 4 ans : elle nécessite un nouvel état des lieux, la construction d'un nouveau programme de politique énergétique et climatique, un audit de renouvellement et un dépôt de dossier de demande de renouvellement qui est confirmé par une décision de la Commission nationale du label.

1.4 Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.

La procédure de labellisation european energy award gold est soumise à des frais (www.citergie.ademe.fr).

Aucune autre obligation supplémentaire ne découle de la labellisation european energy award gold pour la collectivité vis-à-vis du Forum European Energy Award e.V, ce dernier se référant à la convention de partenariat signée entre la collectivité candidate et l'ADEME.

1.5 Signatures

Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les paragraphes précédents et tout particulièrement le chapitre 1.3.

L'élue référente des deux collectivités

à Châtelleraut, le 17/05/2016

Evelyne Azihari

La conseillère Cit'ergie

Toulouse le 16/05/2016

Catherine BOSSIS



Chapitre 2 : Portrait des collectivités



Source : Dossier de demande
version 01.2015

Etabli le : 17/05/2016

Site de chacune des collectivités : CAPC <http://www.agglo-chatelleraut.fr> Ville : <http://www.ville-chatelleraut.fr>

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Chiffres clés Ville de Châtelleraut : <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=com-86066>

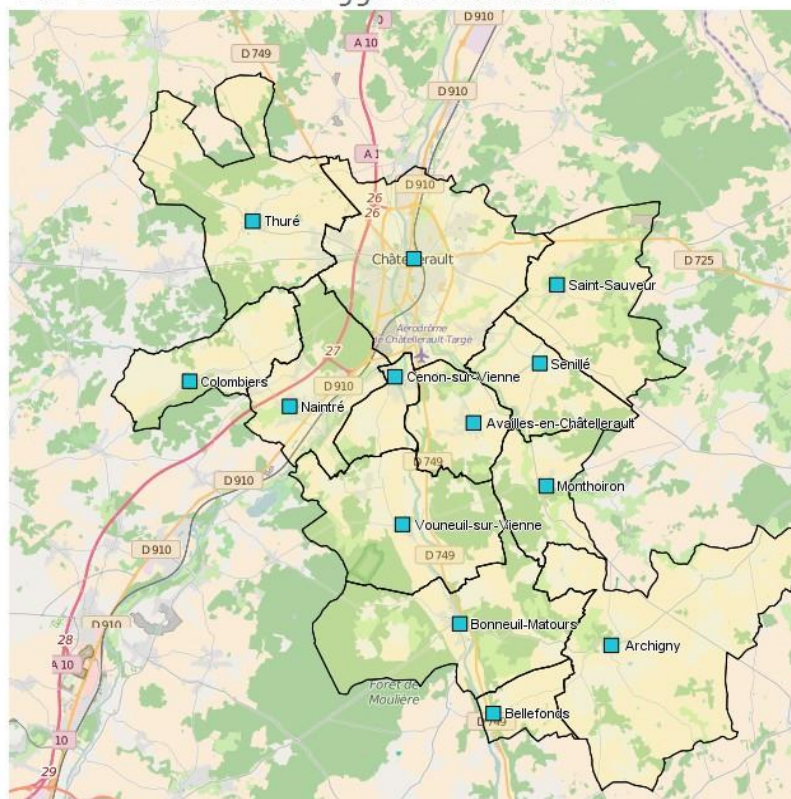
Chiffres Clés CAPC : <http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=epci-248600413>

Pas d'Agence de l'urbanisme (pour les données sur l'habitat)

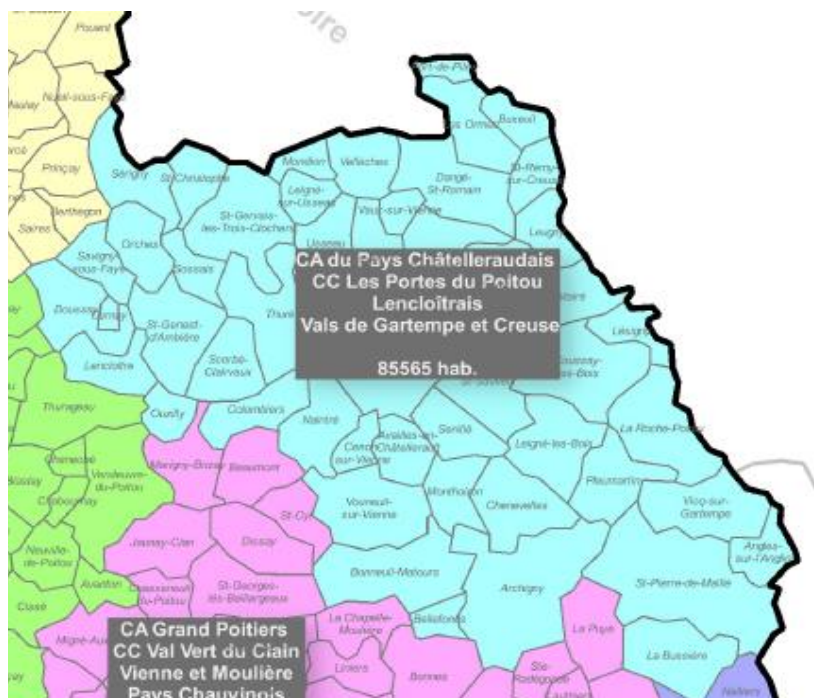
2.1 Situation géographique des collectivités

La Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais, (CAPC) située dans le département de la Vienne, au seuil nord de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, forme sur 378 km² un territoire à taille humaine de 54 641 habitants. Le regroupement des communes s'est fait depuis 1993 en plusieurs étapes. L'agglomération compte désormais 12 communes. Elle en comptera 47 à partir du 1er janvier 2017. Le nombre d'habitants sur le territoire s'élèvera alors à 84 000. Cette extension fera coïncider le territoire administratif de l'agglomération avec l'aire urbaine et le bassin de vie centrés par la ville de Châtelleraut. Elle s'inscrit dans la continuité d'une dynamique de solidarité entre communes urbaines, industrielles, et communes rurales.

Les 12 communes de l'Agglo de Châtelleraut



Le périmètre de l'agglomération châtelleraudaise jusqu'au 31/12/2016.



Le nouveau périmètre de l'agglomération à partir du 1er janvier 2017 (depuis janvier 2016, deux communes du sud ont choisi de rejoindre la communauté de communes du Montmorillonnais).

2.2 Structure des collectivités

Région	Poitou-Charentes-Aquitaine-Limousin	
Département	Vienne	
Type de collectivité	Communauté d'agglomération (CAPC) et Commune (Châtellerault)	
Nombre d'habitants (année)	54 641 (2014) pour l'agglomération	
Emplois par secteur		
Emplois du secteur primaire	(agriculture)	4,80%
Emplois du secteur secondaire	(industrie et artisanat)	17,10%
Emplois du secteur tertiaire	(services)	65,20%
Emplois dans l'administration	(publique, éducation)	12,90%
Total personnes actives	100 %	
Habitat		
Logement principal		86,20%
Propriétaires		63,00%
Locataires en parc privé		22%
Locataires en parc habitat social		15%
Total bâtiments avec logements	100 %	

2.3 Organisation de la collectivité

Le maire de Châtellerauld, **Jean-Pierre ABELIN**, est aussi président de la Communauté d'agglomération du Pays Châtellerauldais. Après un premier mandat, commencé en 2008, il a été réélu en 2014. **Maryse LAVRARD**, 1^{ère} adjointe, est en charge de l'urbanisme et est vice-présidente à l'agglomération, en charge entre autres du patrimoine urbain protégé.

Evelyne AZIHARI, conseillère municipale déléguée en charge de l'eau et de l'efficacité énergétique, est vice-présidente à l'agglomération, chargée du développement durable et de la politique énergie climat, ainsi que des déchets. **Bruno Sulli**, adjoint de la commune de Naintré, est vice-président chargé de la mobilité.

Il existe 3 commissions au sein de la municipalité : finances, développement local (qui comprend le développement durable) et le vivre ensemble. Le Maire les préside toutes. Il est assisté pour celle du développement local par la 1^{ère} adjointe Maryse LAVRARD.

Au niveau communautaire, on compte 4 commissions : commission générale des finances, économie, aménagement du territoire, développement durable. Jean-Pierre ABELIN les préside toutes. La commission développement durable couvre les transports, les déchets, la voirie communautaire, l'assainissement et l'énergie-climat. En l'absence du Président, Evelyne AZIHARI, vice-présidente, anime cette commission.

Au sein de l'administration, les personnes principales dans le domaine de l'énergie sont :

- **Emmanuelle ADAM**, directrice générale adjointe, en charge des services fonctionnels, au sein desquels se trouve le service développement durable, compétent pour la politique énergie climat de la commune et de l'agglomération.
- **Philippe EON** est responsable du service Développement Durable, auquel reviennent toutes les missions dans le domaine de l'énergie et du climat, de la gestion des fluides à l'élaboration du Plan climat en passant par le conseil en énergie partagé
- **Jean-Philippe DEBIAIS**, technicien chargé de la maîtrise de l'énergie au sein du service développement durable, et référent pour le conseil en énergie partagé.

2.4 Organisation Cit'ergie de la collectivité

Le comité de pilotage

Depuis qu'elles se sont engagées dans la démarche Cit'ergie, la ville et l'agglomération ont privilégié un fonctionnement pragmatique. Dans le cadre d'une mutualisation très forte des services, on constate en effet que les réunions ont tendance à se superposer. Il s'agissait donc d'optimiser l'organisation Cit'ergie en fusionnant comité de pilotage et comité technique en une seule équipe projet. Ce fonctionnement, suite au premier label, a été reconduit.

L'équipe projet regroupe des élus (ville/agglo), le DGS, les quatre DGA, et des représentants de service clefs. Son rôle est d'orienter le processus Cit'ergie, de partager des informations, de discuter les choix dans le domaine de l'énergie et du climat. Il constitue également un moment d'échanges important avec des interlocuteurs institutionnels extérieurs (ADEME, Région, DDT, DREAL). L'équipe projet se réunit deux fois par an.

La période de renouvellement (état des lieux) a imposé des réunions supplémentaires, en particulier pour définir la stratégie par rapport aux exigences nouvelles du référentiel. Un plan d'actions à court terme a ainsi été défini pour accélérer la démarche en 2015.

Suivi de la démarche et du plan d'actions

La question du suivi pose deux problèmes : comment éviter d'ajouter une « charge » aux services auxquels de nombreux suivis et bilans sont déjà demandés ? Quel outil permet de garantir un partage du suivi, de manière suffisamment dynamique ?

Le tableur Cit'ergie, support du suivi durant le premier cycle, s'est avéré trop statique et n'a pas pu servir à synthétiser les résultats dont les services proposent déjà un suivi dans leurs bilans d'activité. Un travail a donc été engagé avec l'AREC Poitou-Charentes pour exploiter l'outil de suivi Climat Record, proposé aux collectivités de la région ayant adopté un PCET. L'outil ayant été conçu pour le suivi des PCET, un travail de développement et de concertation a été nécessaire pour établir une conversion automatique entre la nomenclature Cit'ergie (domaine, objectif, ac-

tion, indicateur) et la nomenclature des PCET (axes stratégiques, champs d'action, action-mère, action-fille, indicateurs).

Désormais l'outil semble utilisable.

La commune et l'agglomération ont programmé l'installation l'outil Climat Record sur le réseau en 2016 pour permettre aux services d'être acteurs du reporting « énergie climat ».

Par ailleurs, un tableau d'indicateurs synthétique est à l'essai, en annexe du rapport sur la situation en matière de développement durable. Il s'agit de trouver la liste d'indicateurs dont il est possible de suivre l'évolution réelle (et non pas seulement statistique) au fil des ans et qui soit suffisamment parlants pour montrer les tendances « énergie climat » du territoire.

Comité de pilotage Cit'ergie et équipe projet Cit'ergie

Prénom	Nom	Fonction	Organisation
Evelyne	AZIHARI	Conseillère municipale déléguée et vice-présidente (développement durable)	<i>Ville et CAPC</i>
Jean-Claude	BONNET	Maire de Cenon, vice-président (assainissement)	<i>CAPC</i>
Anne-Florence	BOURAT	Adjointe et vice-présidente (insertion)	<i>Ville et CAPC</i>
Jean-Michel	MEUNIER	Adjoint et vice-président (Habitat)	<i>Ville et CAPC</i>
Laurence	RABUSSIER	Adjointe et conseillère communautaire	<i>Ville et CAPC</i>
Bruno	SULLI	Adjoint à Naintré et vice-président (mobilité)	<i>CAPC</i>
Jean-François	DABILLY	Adjoint Thuré, conseiller communautaire	<i>CAPC</i>
Olivier	ROUSSARIE	Directeur général des services	<i>Ville et CAPC</i>
Emmanuelle	ADAM	DGA Direction des services fonctionnels	<i>Ville et CAPC</i>
Grégory	BOSSARD	DGA Superstructures et infrastructures	<i>Ville et CAPC</i>
Annie-Claude	DELAVALLE	DGA Services à la population	<i>Ville et CAPC</i>
Thierry	FEVRE	DGA Développement local	<i>Ville et CAPC</i>
Philippe	EON	Service développement durable, chef de projet Cit'ergie	<i>Ville et CAPC</i>
Jean-Philippe	DEBIAIS	Service DD, technicien énergie CEP	<i>Ville et CAPC</i>
Stéphanie	PREDOT	Service Communication	<i>Ville et CAPC</i>
Pascale	RAYNAUD	Service Urbanisme	<i>Ville</i>
Vincent	GOUBEAU	Service déplacements (mobilité)	<i>CAPC et ville</i>
Eugénie	GICQUEL	Service Action immobilière	<i>CAPC et ville</i>
Tony	MEUNIER	Service Vie associative	<i>Ville</i>
Sophie	JANOT	Chargé de mission développement durable	<i>DDT</i>
Isabelle	DENIS	Chargée de mission Agenda 21	<i>DREAL</i>
Jean-Philippe	ESTRADE	Référent Cit'ergie	<i>ADEME Région</i>

Acteurs existants et influence de la collectivité : organisation de l'approvisionnement (énergie, eau) et de l'assainissement (eaux usées, déchets) et mobilité

Autres principaux acteurs/partenaires éventuels

Nom de l'acteur	Rôle et lien avec la collectivité
SEM Habitat	Bailleur, la commune et la CAPC actionnaires, président Jean-Pierre Abelin
SERGIES	SEM pour la production d'énergie renouvelable, actionnaire principal le Syndicat Energies Vienne, où siègent les communes de l'agglomération
SPL Nouvelle fabrique écologique	CAPC actionnaire avec la Région. Conversion du site industriel New Fabris pour la production de panneaux solaires.
SOLIHA	Opérateur ANAH pour les deux OPAH
AREC	CAPC adhérente, partenaire pour les données territoriales
GEREPI	Association de gestion de la réserve naturelle du Pinail, partenaire pour le programme de recherches sur l'adaptation
CPIE	Association, porte l'EIE, CAPC représentée au CA, convention triennale pour un programme d'éducation à l'environnement
Cluster Eco habitat	Association, CAPC adhérent, AMO dans le cadre de la plateforme de rénovation
Energy cities	Association, réseau européen, CAPC Membre
ADSEA	Association, gère le pôle mobilité insertion dans l'Atelier, site géré par la CAPC, gère la station Velibleu à la gare

Répartition et exercices des compétences

	Compétences de la collectivité candidate	Structure compétente si transfert de compétence	Mode de gestion du service	Influence de la collectivité
Distribution d'électricité	Oui	Syndicat Energies Vienne (pour une partie)	Concession : ERDF et SRD	faible
	Non			faible
Distribution de gaz	Oui		GrDF	faible
	Non			faible
Organisation des réseaux de chaleur	Non			
	Oui (depuis la LTECV)		Projet de DSP	pas de RCU public
Distribution d'eau potable	Oui	Syndicat Eaux de Vienne pour exploitation		20% jusque fin 2015
	Non			20% jusque fin 2015
Assainissement des eaux usées	Non			faible
	Oui	Syndicat Eaux de Vienne pour exploitation pour le traitement mais pas pour l'investissement		20% jusque fin 2015
Organisation des transports urbains	non			60%
	oui		DSP : Kéolis	100%
Aménagement des voiries et voies cyclables	Oui			100,00%
	Non			
Collecte des déchets	Non			60%
	Oui		Régie	100%
Traitement des déchets (pas d'UIOM)	non			60%
	oui		Marché, SITA	100%

codes couleur : compétences pour la Ville de Châtelleraut compétences pour la CAPC

2.5 Tableau des indicateurs

codes couleur :

données pour la Ville de Châtellerauld	données pour la CAPC	données communes aux 2 collectivités
---	-------------------------	---

Do- maine	Nom	Année de référence	Indicateur/ Unité	Valeur limite	Valeur cible	Objectif relatif
Au niveau du territoire						
1	Emission de GES sur l'agglomération	2016	6,4 teqCO2/an /hab.	7,45	5,2	↘
1	Nombre de logements rénovés énergé- tiquement	2014/201 5	64/an	0	200/an	-
3	Production d'électricité renouvelable sur la commune	2014	0,42MWh/an	0	14% ou 1 MWh/hab/an	-
	Production d'électricité renouvelable sur l'agglomération	2014	0,36 MWh/hab.an			
3	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le froid sur la commune	2011	2%	0	15%	-
	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le froid sur l'agglomération	2011	3%			
3	Mix énergétique proposé par SORE- GIES	2015	27%			
3	Valorisation des biodéchets	2014	108,42 kg/hab.an			
4	Part modale vélo sur la Ville pour les déplacements domicile-travail (INSEE)	2011	6%	0	15%	
	Part modale vélo sur l'agglomération pour les déplacements domicile-travail (INSEE)	2011	4%			
4	Voiries aménagées pour les cycles sur la Ville	2015	0,66 km/1000hab.			
5	Nombre de conseillers en énergie par- tagé	2015	1,2 ETP	0		
5	valorisation des CEE	2011- 2015	19 726 000 kwhcumac/			
6	Publications et colloques sur biodiversi- té et adaptation au changement clima- tique	2016	2/an	0	3/an	constant
Au niveau du patrimoine de la collectivité						
2	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et froid	2016	15 %	0	30 %	-
2	Production d'électricité renouvelable	2016	0%	0	30 %	-
2	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (surface)	2016	6%	10	0%	-
2	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (surface)	2016	20%	0	30%	-
2	Proportion d'électricité verte achetée	2015	22%	0	100 %	
2	Production d'énergie renouvelable pour la chaleur et froid	2016	10 %	0	30%	-
2	Production d'électricité renouvelable	2016	1,63%	0	30%	-

Do- maine	Nom	Année de référence	Indicateur/ Unité	Valeur limite	Valeur cible	Objectif relatif
2	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (surface)	2016	17%	10	0	-
2	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (surface)	2016	26%	0	30	-
2	Proportion d'électricité verte achetée	2015	82%	0	100 %	

Nota : Pour plus d'informations sur les indicateurs, se référer aux fichiers annexés par le conseiller Cit'ergie au point 3.3.
Etat des lieux de la politique énergétique et climatique menée jusqu'à présent.

2.6 Une excellente performance de la collectivité

Pour les actions suivantes (1 au minimum et au maximum 3, bien détaillées), la collectivité a d'excellentes performances (énergétiques ou organisationnelles) à son actif qui pourront être reprises par l'ADEME comme exemples de bonnes pratiques (voir www.citergie.ademe.fr). Des illustrations/photos sont jointes au chapitre 4.

n° de l'action selon le catalogue	Brève description de la mesure exemplaire
2.1.3	Entre 2008 et 2014, la bonne gestion du patrimoine communautaire a permis de réduire la consommation d'énergie par m² de bâtiment : le ratio moyen est passé de 174 kWh/m²/an à 152 kWh/m²/an. Une procédure d'efficacité énergétique a été adoptée pour tous les projets de construction et de rénovation, tant par la ville que par l'agglomération. Elle permet de clarifier les critères de choix dans les investissements. L'organisation interne permet de renforcer la fonction de cette procédure. Le bureau d'études du GEPEB, le service développement durable, le service sécurité (accessibilité, sécurité) se réunissent en effet régulièrement pour examiner collectivement les projets en cours.
1.4.2	La ville et l'agglomération ont une longue expérience des opérations d'amélioration de l'habitat. Elles ont adossé aux dispositifs existants une politique de rénovation énergétique sous la forme de la plateforme ACT'e. Un guichet unique de la rénovation, incluant une architecte, a été créé et offre aux particuliers une expertise technique sur l'ensemble des aspects de la rénovation. L'agglomération anime désormais un réseau des acteurs de la rénovation énergétique, qui associe les énergéticiens, les professionnels du bâtiment et les acteurs sociaux impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique. Des partenariats avec GrDF ou avec la Poste ont permis de tester des opérations de communication singulières (thermographie aérienne par drone, mobilisation des facteurs pour une collecte d'informations auprès des particuliers). Un travail plus spécifique est mené avec tous les professionnels (y compris les architectes et les maîtres d'œuvre) du bâtiment et favorisera une dynamique gagnant/gagnant dans le cadre d'une charte rédigée en bonne intelligence. Le nombre de rénovations réalisées de 2014 à 2015 est de 64, dans un parc immobilier constitué majoritairement de maisons individuelles.
3.3.3	Le territoire, ville et aggro, présente une très belle progression pour ce qui est de la puissance photovoltaïque installée : 58 Wc/habitant, 28% en plus par rapport à 2011. L'installation prochaine de 3 centrales au sol renforcera encore ce bon score et enrichira les relations de proximité avec le Syndicat Energie Vienne et avec le producteur de panneaux solaires VMH Energie. La part d'électricité renouvelable est aujourd'hui de 7% mais peut atteindre 20% assez rapidement grâce aux projets photovoltaïques et éoliens.
1.1.5	En 2013, la quantité collectée d'ordures ménagères par habitant était de 307 kg/an contre 331 kg/an en 2011. La collectivité s'est voulue exemplaire en menant une action en 2014 auprès des agents : sessions obligatoires de formation sur la prévention, 800 agents concernés, soit 75% du personnel de la ville et de l'agglomération. Le service déchets concrétise son plan de prévention en organisant la vente de composteurs : 210 en 2013, 180 en 2014. Des composteurs pédagogiques ont été placés dans des éta-

	blissements accueillant des enfants (collège, centre de loisirs, section psychiatrique pour enfants du centre hospitalier). Des expériences sont tentées dans les logements collectifs, avec la contribution d'Habitat de la Vienne et de l'association <i>Compostâge</i>.
1.1.4	La CAPC est parvenue à mobiliser des laboratoires universitaires (Tours, Poitiers), l'AREC, l'INRA et d'autres organismes pour lancer un programme pluridisciplinaire (biologie, géographie, sociologie) de recherches scientifiques sur la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Le site de la réserve naturelle du Pinail, qui est géré par l'association GEREPI et qui recense plus de 2500 espèces, dont certaines protégées, constitue un terrain idéal pour l'observation des impacts du changement climatique et pour élaborer des protocoles d'expérimentation. Une première journée d'études a regroupé à Châtellerault, le 18 février 2016, une trentaine de chercheurs, provenant de Tours, Bordeaux, Lyon et Poitiers. Un colloque grand public sera organisé le 11 mai à l'Université de Poitiers. L'agglomération attend de ces recherches scientifiques un éclairage sur les services éco-systémiques propres au territoire et une réflexion sur la mise en forme de la question de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques locales.

2.7 L'intérêt de la démarche Cit'ergie pour la collectivité

La Commune de Châtellerauld et l'agglomération du Pays châtellerauldais ont obtenu simultanément le label Cit'ergie en 2011. Il s'agissait en France d'une première pour une agglomération et sa ville centre. Cit'ergie a été déterminant pour structurer la politique de développement durable, engagée à partir de 2008. La démarche a permis de valoriser les actions dispersées qui avaient été menées jusqu'alors, d'explicitier localement les enjeux énergétiques et climatiques et de projeter le territoire vers des objectifs chiffrés.

Passés la phase de lancement et l'élan de la nouveauté, Cit'ergie a mis en évidence à la fois l'intérêt et les limites du modèle de l'amélioration continue dans la mise en œuvre d'une politique énergie climat locale. Force est de prendre en compte au nom de la démarche et des objectifs poursuivis, les rythmes de progression discontinus et hétérogènes selon les secteurs et selon les opportunités. Cit'ergie, seul dispositif transversal dans une organisation qui fonctionne encore de manière très compartimentée, est devenu progressivement une garantie de constance et le motif d'un pragmatisme justifiant tant la patience que les accélérations opportunes (par exemple à l'occasion de l'appel à projets TEPCV ou de la rédaction du PADD pour la commune).

L'expérience du premier cycle a conduit à faire le tri entre ce qui est essentiel et ce qui l'est moins relativement aux enjeux énergétiques et climatiques. Cit'ergie a également permis d'attirer l'attention en interne sur l'évolution globale de l'environnement politique et social : le renforcement des exigences du référentiel a donné l'occasion de resituer la politique énergie climat châtellerauldaise dans un environnement plus large et très mouvant (la transition énergétique, la fin des tarifs réglementés dans le domaine de l'énergie, les moratoires dans la filière photovoltaïque, le PREH, la COP 21, l'apparition du thème de la précarité énergétique dans l'agenda des politiques publiques, etc....). De ce point de vue-là, Cit'ergie est un excellent catalyseur du désir de faire mieux, dans quelque domaine que ce soit, et un très bon révélateur des freins, des blocages, dont il faut tenir compte. Pour résumer, en dépit de sa dimension parfois formelle et comptable, c'est un très bon instrument de réflexivité interne.

Chapitre 3 : Evolution, vision et objectifs énergétiques et climatiques



Source : Dossier de demande
version 2015

Etabli le : 23/03/2016

3.1 Evolution jusqu'à ce jour de la collectivité

Un contrôle des résultats a lieu chaque année lors de la visite annuelle de suivi, sans recomptage des points. Une demande de renouvellement du processus est réalisée tous les 4 ans.

Jusqu'à présent, la collectivité s'est développée comme suit :

Année	Statut	Potentiel	Effectif	En pour-cent	Version du Catalogue	Version de l'aide à l'évaluation
2011	Audit de labellisation	Pt	Pt	%	2011	
	Ville	390,4	203,9	52		
	CAPC	410,8	212,95	51,84		
2015	1^{er} audit de renouvellement dossier unique Ville-CAPC	Pt	Pt	%	2015	2015
		459,6	246,654			

3.2 Comparaison, par domaine, des résultats avec la dernière labellisation :

	Labellisation 2011 Ville de Châtelleraut		Labellisation 2011 CAPC		Labellisation 2016 Ville et CAPC	
	% réalisé	% programmé	% réalisé	% programmé	% réalisé	Progression
Domaine 1	47	4	40	7	54	↗
Domaine 2	63	3	63	16	53	↘
Domaine 3	37	3	37	3	48	↗
Domaine 4	55	8	55	9	45	↘
Domaine 5	67	0	71	1	63	↘
Domaine 6	49	0	50	0	61	↗
Total	52	3	51,84	6	54	↗

3.2 Comparaison des scores séparés et du score unique

	max. Points	CAPC				Ville			VILLE+AGGLO		
		potentiels Points	effectifs Points	%		potentiels Points	effectifs Points	%	potentiels Points	effectifs Points	somme
1 Planification du développement territorial	84	71,0	36,4	51%		72,3	35,7	49%	84,0	45,20	54%
2 Patrimoine de la collectivité	76	70,0	38,0	54%		76,0	42,5	56%	76,0	40,50	53%
3 Approvisionnement énergie, eau-assainissement	104	49,4	24,6	50%		57,5	26,7	46%	63,6	30,80	48%
4 Mobilité	96	71,0	30,1	42%		84,8	43,3	51%	96,0	43,30	45%
5 Organisation interne	44	44	28,7	65%		44	28,7	65%	44,0	27,90	63%
6 Communication, coopération	96	92	50,6	55%		85,6	46,2	54%	96,0	58,90	61%
Total	500	397,4	208,4	52,4%		420,2	223,1	53%	459,6	246,6	54,0%

3.3 Vision et objectifs de politique énergétique et climatique

Enoncé de la vision à long terme de la collectivité

Pays châtelleraudais : l'énergie d'un développement solidaire

Principes de la politique énergétique et climatique

Les principes adoptés en 2011 sont toujours valables mais sont actualisés de la façon suivante

Première catégorie de principes : priorités

- 1 Révéler la place centrale de l'énergie au cœur du fonctionnement social et sa valeur déterminante pour l'avenir du territoire
- 2 Favoriser au maximum la production d'énergie renouvelable pour générer de la richesse locale tout en réduisant l'empreinte climatique
- 3 Faire de l'adaptation au changement climatique une clef pour l'exploration de nouvelles ressources sociales et environnementales

Deuxième catégorie de principes : méthode

- 4 Renforcer la transversalité de la politique énergie climat
- 5 Ne négliger aucun des leviers permettant d'atteindre les objectifs de la politique énergie climat. Oser les expérimentations.

Extrait de quelques objectifs quantitatifs et qualitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la collectivité (chapitres 1, 3, 4, 5 et 6)

- **Planifier l'aménagement du territoire à l'heure de la transition énergétique.**

Définir dans le PLU un modèle urbain qui limite la consommation d'espace, qui soit sobre en énergie, qui facilite la production d'énergie décentralisée et qui prenne en compte les potentialités de la digitalisation (smart grids, smart city). Préparer dans ce même esprit la construction d'un PLUI.

➤ 50% des logements à créer le seront au sein de l'enveloppe urbaine.

- Limiter la consommation d'espace agricole à 30 ha dans les 10 ans.
- **Réduire la production et développer la valorisation des déchets.**
Poursuivre la réduction des quantités de déchets collectés dans les sacs gris.
 - Atteindre 300kg/hab/an d'ici 3 ans et une part de 60% de valorisation par le recyclage matière et organique.
 - Impliquer les entreprises dans une économie circulaire à partir de la valorisation de leurs déchets.
- **Intensifier les missions de la CAPC auprès des maîtres d'ouvrage (autres collectivités, aménageurs, constructeurs, pétitionnaires) pour améliorer la performance énergétique du parc immobilier.**
Associer la plateforme de rénovation et le conseiller en énergie partagé au sein d'un service public de la performance énergétique.
 - Viser une réduction des consommations d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire de 30% d'ici 10 ans par référence à l'inventaire énergétique de 2011.
- **Développer la production d'électricité renouvelable pour atteindre une part de 20% d'ici 2020.**
Actuellement la part est de 7%.
 - Les projets photovoltaïques en cours de développement permettront d'atteindre 14%.
 Il reste un potentiel de 18 GWh à trouver pour atteindre 20% : à répartir entre les économies de consommations électriques (2 GWh, en tablant sur l'impact des compteurs Linky) et un projet éolien (4 machines de 2 MW).
- **Promouvoir l'agglomération châtelleraudaise comme « territoire de vélo ».**
La part modale du vélo, entre 4 et 6%, reste faible. Le potentiel de développement sur un territoire propice à la pratique du vélo n'est pas encore exploré. Un travail sur les représentations sociales du vélo doit être mené.
 - La mise en œuvre du schéma cyclable doit viser une part modale ambitieuse de 15%.

Objectifs quantitatifs pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du patrimoine de la collectivité (chapitre 2)

- Ramener la consommation d'énergie de tous les bâtiments, hors centre aquatique et patinoire, en dessous des 100kWh/m².an d'ici 2020 en misant à la fois sur l'efficacité et sur la sobriété.
- Couvrir 10% des besoins de chaleur avec une énergie renouvelable d'ici 2020 et de 30% d'ici 2030.
- Bénéficier de l'injection dans le réseau châtelleraudais du biométhane produit par l'unité de méthanisation d'Ingrandes (3% de la consommation de gaz à Châtelleraut).
- Raccorder quelques équipements municipaux et communautaires (le site de la Manu, les serres municipales) à un réseau de chaleur bois/paille.

Objectifs qualitatifs en matière d'adaptation au changement climatique

Avoir atteint d'ici 2019, grâce au réseau de chercheurs impliqués, l'expertise suffisante pour faire de la réserve naturelle du Pinail une station d'études sur la biodiversité et l'adaptation au changement climatique qui soit reconnue dans le monde académique et pour justifier, au plan théorique et au plan pratique, une politique publique d'adaptation au changement climatique.

L'approche pluridisciplinaire associera un travail sur les services écosystémiques, à développer spécifiquement dans les agrosystèmes locaux et à préserver grâce aux corridors de la trame verte et bleue.

Chapitre 4 : Références et documentation



Source : Dossier de demande
version 01.2015

Etabli le : 23/03/2016

4.1 Les pièces constitutives de la candidature

- **Le présent document synthétisant la candidature** : [Châtellerault-CAPC_demande labellisation _2016.pdf](#)
- **Le catalogue d'actions Cit'ergie** entièrement rempli et mis au point conformément au rapport d'audit : disponible en ligne sur l'EMT (Eea management Tool).
- **Le tableau de recueil des indicateurs** ayant servi à l'évaluation par le conseiller. : [Châtellerault-CAPC_indicateurs _2016.xls](#)
- **Le programme de politique énergétique et climatique approuvé par chacune des collectivités par délibération.** Les exigences d'informations relatives au programme sont rappelées précisément dans le manuel qualité du conseiller, il s'agit notamment de bien préciser pour chaque action : l'objectif, le porteur, le budget, le calendrier, les indicateurs de suivi, etc.
 - [Châtellerault-CAPC_programme_politique_2016.pdf](#)
 - [Tableau PCET 2016-2020 Châtellerault-CAPC.pdf](#)
- **Les délibérations sur la politique énergétique** :
 - [Châtellerault- délibération _20160407.pdf](#)
 - [CAPC_délibération_20160329.pdf](#)
- **La Check-liste Cit'ergie** : elle sert à vérifier que le dossier de demande de label ou de renouvellement remplit les critères de qualité requis. Elle précise en outre quel document est obligatoire ou seulement recommandé, comment les nommer, etc. : [Châtellerault-CAPC_check-liste_20160517.xls](#)
- **Le rapport d'audit de label Cit'ergie**: [Châtellerault-CAPC_audit_20160510.pdf](#) (après l'audit)

4.2 Les comptes rendus des visites annuelles

Ils sont obligatoires pour les collectivités en processus de renouvellement : dépôt sur l'EMT, dans un dossier dédié : [Visites annuelles Cycle 1](#)

4.3 Annexes

Sélection de pièces justificatives :

- [Rapport_DD_CAPC_2015.pdf](#)
- [CAPC Rapport ACTe mars 2016.pdf](#)
- [20160511 Programme séminaire Changement climatique.pdf](#)
- [20150616 Convention TEPCV1 PAYS_CHATELLERAUDAIS.pdf](#)
- [Rapport_Plan Local Prévention Déchets 2015.pdf](#)
- [2016 Charte gestion économe de Atelier.pdf](#)
- [20160519 AvenantTEPCV CAPC.pdf](#)

Logo des collectivités : dans un dossier spécifique

Photo emblématique de la collectivité pour la cérémonie de remise des labels (à fournir au format image, haute définition)

Pour les candidatures Cit'ergie: la fiche de bonnes pratiques avec les photos HD associées

Châtellerault-CAPC_fiche BP_2016

4.4 Autres documents importants

- CAPC les élus 2014.pdf
- carte communes et population CAPC.pdf
- Organigramme VILLE-CAPC.bmp

4.5 Autorisation de diffusion des documents

Merci d'indiquer si vous autorisez la diffusion, dans le cadre restreint du réseau des collectivités et des conseillers Cit'ergie (plateforme collaborative), des documents joints à votre candidature.

Nota : Dans tous les cas, vous serez informé des documents mis en ligne et pourrez demander le retrait des documents à tout moment à l'adresse citergie@ademe.fr.)

	oui / non
J'autorise la mise en ligne du plan d'action	oui
J'autorise la mise en ligne des fiches actions	NC
J'autorise la mise en ligne de la délibération sur le programme de politique énergétique	oui
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	oui
J'autorise la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques, à l'exception des documents suivants : - -	oui
Je souhaite donner mon autorisation au cas par cas pour la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques	oui